Projet agrivoltaïque de Mirabel

Lettre d'information #1

Avril 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Les équipes de RWE Renouvelables France étudient depuis 2023 la faisabilité d'un projet agrivoltaïque sur la commune de Mirabel. Après un an d'études, les rapports destinés à évaluer les enjeux sur la biodiversité, l'activité agricole, le paysage et le territoire sont terminés. Découvrez l'état d'avancement du projet et les pistes envisagées.

Dans cette démarche, nous aimerions vous associer à la réflexion sur les mesures d'accompagnement que nous mettrons en place. Volontairement initiées par RWE, ces mesures visent à financer des projets locaux pour améliorer votre cadre de vie, soutenir la transition écologique ou préserver la biodiversité. Ouvrez la lettre pour plus d'informations !

Enfin, nous venons à votre rencontre à la salle des fêtes de Mirabel le lundi 28 avril 2025 de 16h à 19h !
Passez à votre convenance sur la plage horaire indiquée afin de discuter du projet.

Pierre-Baptiste LELIEVRE
Chef de projets photovoltaïques
pierre-baptiste.lelievre@rwe.com

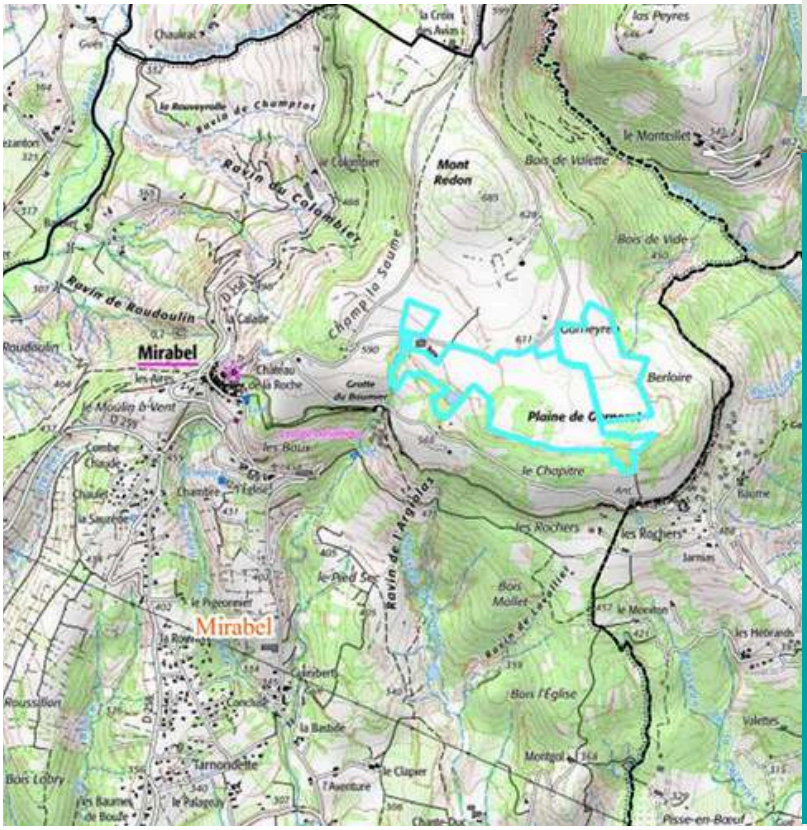

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET

22 hectares
Le potentiel du parc est de 22 ha, pour une installation d'environ 18 750 panneaux.

11,8 MWc
La puissance photovoltaïque est de 11,8 MWc potentiels.

8 350 foyers
Ce parc agrivoltaïque produit l'équivalent de la consommation électrique de 8 350 foyers
(source : ADEME)

Les enjeux de la zone d'implantation

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit notamment être réalisée dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire.

La première étape de l'étude consiste à dresser l'état initial du site (état du site avant projet), sur les volets écologique, paysager et agricole. Les états initiaux du projet agrivoltaïque de Mirabel ont été reçus en décembre 2024, et voici les principales conclusions.

L'étude paysagère

L'étude paysagère a permis de dresser un état des lieux précis du site concerné par le projet, en tenant compte de la présence de monuments historiques, de sites emblématiques, ainsi que des zones susceptibles d'être impactées par la visibilité du parc. Dans cette optique, le choix d'un site en altitude constitue un atout majeur, car il permet de limiter les visibilités. Toutefois, des visibilités potentielles sur une partie du site d'implantation ont été relevées depuis certains points de vue, tels que la D307, le village de Saint-Gineys-en-Coiron et les Balmes de Montbrun. Afin de préserver l'intégrité paysagère du territoire, des mesures spécifiques seront envisagées pour réduire l'impact visuel du projet, dans le respect du cadre naturel et patrimonial.

L'étude environnementale

L'étude environnementale menée par le bureau d'études indépendant Inddigo identifie des enjeux globalement modérés, bien que certains soient considérés comme forts. Parmi les enjeux forts, on note :

© Myrabella

Pulsatille rouge
(fleur protégée)

© Rudmer Zwerver

Haies bocagères
(habitat de plusieurs oiseaux patrimoniaux)

© Christian Lassure

Pierriers et murets
(refuges pour reptiles, dont la Couleuvre de Montpellier)

© FarceRégeane

Grand capricorne
(coléoptère protégé)
Enjeu hors de la zone de projet

La prise en compte de ces enjeux vise à limiter l'impact du projet sur l'environnement. Des études complémentaires permettront d'affiner cette évaluation afin de garantir un projet respectueux de la biodiversité locale.

L'étude agricole

Une étude préalable agricole a été menée afin d'analyser les effets du projet sur l'économie agricole du territoire. L'étude comprend notamment une évaluation globale et chiffrée des impacts du projet sur l'agriculture locale. L'objectif est de soutenir et pérenniser l'activité agricole locale, en accompagnant son adaptation au changement climatique et en améliorant le bien-être animal.
Le projet agrivoltaïque vise à installer des panneaux photovoltaïques sur des parcelles en pâturage bovin.

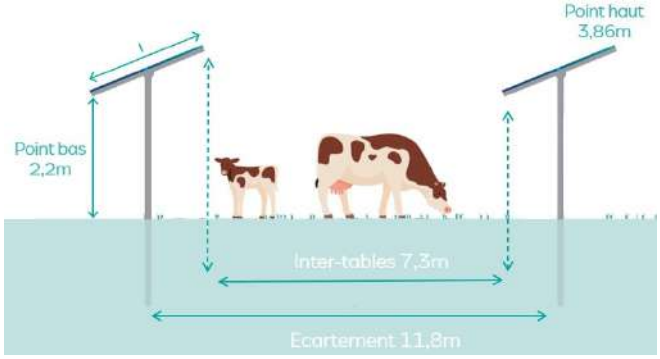

Exemple schématique d'un projet agrivoltaïque sur pâture bovine
© RWE

Participez à l'avenir de Mirabel !

Parce que nous sommes convaincus que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets solaires, des mesures dites "d'accompagnement". Il s'agit d'une démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, à la transition écologique et énergétique locale et à la protection de la biodiversité. La puissance du projet influe à la fois sur le budget disponible et sur la possibilité de mettre en œuvre certaines mesures. L'offre locale d'électricité et le fonds de dotation, par exemple, sont conditionnés à une puissance minimale de 12 MWc, un seuil cohérent avec le potentiel actuel du projet.

Nous souhaitons ainsi recueillir vos idées afin d'identifier, avec vous, les actions qui pourraient bénéficier au territoire. Toutefois, leur mise en œuvre dépendra de divers facteurs (ressources disponibles, priorités définies, etc.)

EXEMPLES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Offre locale d'électricité

Les habitants de la commune bénéficient d'une réduction sur leur facture d'électricité, fixée à 20€ par MWac installé (soit 188€ de réduction annuelle pour le présent projet), valable 5 ans à compter de la date de souscription.

Aide renouvelable aux particuliers

Subvention de travaux et équipements des foyers à proximité du parc, dès lors qu'ils sont en lien avec les économies d'énergie, l'isolation thermique, la production d' une énergie propre ou la mobilité douce, entre autres.

Bourse aux arbres

Mise à disposition gratuite de plants d'essences locales pour les habitants, en partenariat avec un pépiniériste local, afin de favoriser la végétalisation du secteur. Un atelier de plantation peut également être proposé avec l'accompagnement d'un professionnel.

Fonds de dotation

Versement annuel par RWE d'une somme au fonds de dotation, pouvant aller jusqu'à 2 000 € par MWac installé, pour soutenir des associations locales portant des projets d'intérêt général en lien avec le patrimoine, la transition énergétique ou la biodiversité.

Vous avez d'autres idées pour améliorer le cadre de vie local, encourager la transition écologique ou protéger la biodiversité ? Partagez-les !

Les mesures présentées ne sont qu'un point de départ, d'autres initiatives peuvent être envisagées.

À vous de nous dire ce qui vous semble essentiel pour votre commune !

Donnez votre avis !

Cochez ou proposez les mesures que vous aimeriez voir mises en place, détachez ce formulaire et déposez / envoyez-le en Mairie de Mirabel avant le 14 avril 2025.

- ☐ Offre locale d'électricité
- ☐ Bourse aux arbres
- ☐ Aide renouvelable aux particuliers
- ☐ Fonds de dotation

Autres :

_____
_____
_____
_____
_____

Exemples : aménagement d'un sentier de randonnée passant par le parc agrivoltaïque, restauration d'un monument historique, etc.

Où en est le projet ?

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie notamment sur des études naturalistes, paysagères et agricoles. Les résultats de ces études nous permettront d'avancer dans la définition de ce projet agrivoltaïque : nombre et emplacement des panneaux, prise en compte des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.

2ème semestre 2024

Inventaires terrains et définition des mesures d'Evitement, de Réduction et de Compensation (ERC)

1er semestre 2025

Finalisation des études et définition de l'implantation définitive du parc

Eté 2025

Dépôt du dossier en Préfecture et lancement de l'instruction

2e trimestre 2026

Enquête publique

3e trimestre 2026

Décision préfectorale

2027 - 2028

Construction de la centrale solaire et mise en service

Pour plus d'informations, scannez-moi et accédez au site dédié
mirabel.parc-solaire.com/

Vue simulée du projet agrivoltaïque de Mirabel